



CFE-CGC France Télécom - Orange

Adresse postale : 12, rue Saint Amand
75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-ft-orange.org

DECLARATION PREALABLE NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE DU 02 MARS 2011

La négociation annuelle obligatoire sur les salaires 2011 au sein du groupe France Telecom est un élément incontournable du nouveau contrat social, dans lequel est d'ailleurs précisé « *des augmentations générales pour l'ensemble du personnel dans le cadre d'un système motivant* » ! La rémunération est un élément de motivation pour le personnel, et elle est une des composantes du nouveau socle social.

La CFE-CGC/UNSA tient à souligner que cette négociation doit tenir compte des effets de la crise sociale, de l'augmentation du coût de la vie et la baisse du pouvoir d'achat des ménages. La CFE-CGC/UNSA attend aussi que France Télécom soit aussi généreuse avec son personnel qu'elle est avec ses actionnaires !

La direction se doit de valoriser son personnel par une politique salariale digne d'une grande entreprise gérant plus de 100 000 personnes.

La NAO au sein de France Telecom Orange doit se différencier de celle d'une simple PME.

Ainsi la CFE-CGC/UNSA réclame une juste rémunération du travail des personnels qui doivent être au centre des préoccupations et qui contribuent à la création des richesses de notre entreprise, et non pas de simples mesurette injustes et inéquitables !

Dans un contexte de nouveau contrat social, la CFE-CGC/UNSA vous demande un examen approfondi de ses revendications consistant à favoriser l'équité et à attribuer du pouvoir d'achat net pour l'ensemble du personnel :

- **Une augmentation collective pour TOUS, à minima de celle de 2010 (500 €)**
- **Le renforcement des mesures d'augmentation collectives pour tous non cadres et cadres (fonctionnaires et salariés de droit privé) avec des mesures collectives supérieures aux mesures individuelles**
- Des dates anniversaires uniques **au 1^{er} janvier** pour tous et toutes, afin **que** chacun bénéficie pleinement des différentes mesures
- Une augmentation significative du pourcentage par rapport à la NAO 2010, vu la hausse du coût de la vie, et la politique de dividende
- Une **augmentation minimale de 4,5%** avec un taux identique par bande
- Des véritables mesures pour les cadres au dessous du seuil de la sécurité sociale, soit 23 % des cadres : 50 % des Dbis et 6 % des E sont en dessous de ces seuils
- Une politique de **prévoyance** pour tous avec prise en charge globale par le groupe
- Prise en charge du différentiel du % minimal obligatoire de la **mutuelle** pour tous les fonctionnaires
- Des mesures fortes, automatiques par bandes sur l'**égalité Femmes / Hommes** et les sous positionnements salariaux qui permettent un rattrapage sans attendre
- La prise en charge par l'entreprise de **cotisations retraites supplémentaires pour tous**
- Pour les fonctionnaires : la prise en compte de l'augmentation des cotisations et charges, de mesures pour palier au gel de la valeur du point d'indice, la prise en compte immédiate de la refonte des grilles indiciaires de la catégorie B, une mesure simple et sans ambiguïté pour les fonctionnaires Non Cadres
- Une **augmentation minimale de 5 %** en cas de **promotion** et quelque soit le grade ou le statut

- Le **rattrapage des minimas conventionnels** par une réintégration du différentiel dans le Salaire de base des **26 salariés** en dessous du seuil minimal de la CCNT et avec effet rétroactif au 1/1/2011
- La **réactualisation des avantages en nature** (AVNA) qui sont totalement désuets
- Une **clause de révision tenant compte de l'inflation réelle**, afin de ne pas dégrader le pouvoir d'achat des personnels
- Un **rattrapage** pour tous les salariés qui auraient un **salaire inférieur au seuil de recrutement** commun à chaque région, à niveau égal d'emploi
- Une **revalorisation significative des minima** du Complément France Télécom
- Une véritable transparence sur l'attribution et la notification les mesures managériales, la politique de promotion, les primes exceptionnelles, les salaires à l'embauche, la PVM, la PVV
- Un rattrapage systématique des salaires pour le personnel en retour de congès longue maladie